

PREFET des PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction Régionale de l'Environnement , de  
l'Aménagement et du Logement Région Aquitaine

PAU, le


29 NOV. 2010

Unité Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Référence : PA/GS 64 n° D-2010-

Vos réf. : Transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques du 16 septembre 2010

Affaire : 7863-520004-2B1

Suivie par : Patricio ANDREU 

patricio.andreu@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 59 14 30 40 – Fax : 05 59 14 30 41

**Objet :** Déclaration de changement d'exploitant de la société CASSE-AUTO du LABOURD sur la commune d'USTARITZ.

Par courrier du 16 septembre 2010, Monsieur TEIXEIRA Michel, agissant en qualité de Cogérant de la société AUTO – CASSE du LABOURD, a sollicité une demande de changement d'exploitant pour l'installation de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage, actuellement autorisée sous couvert de l'arrêté préfectoral n° 75/EC/246 et de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 06/IC/251 du 5 juillet 2006, portant agrément des exploitants des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage.

**1- Présentation du demandeur**

Raison sociale	SARL AUTO-CASSE du LABOURD
Forme juridique	SARL
Siège social	SARL AUTO-CASSE du LABOURD Quartier Herauritz 64 480 USTARITZ
Siret	343 722 161 0019
Registre du commerce	523 990 620 R.C.S. de Bayonne
Code APE	3712
Représentée par	Monsieur TEIXEIRA Michel cogérant

**2- Situation administrative**

Par arrêté préfectoral n° 75/EC/246, ce site a été autorisé au profit de Monsieur Pierre BROUSSET pour exploiter un dépôt de véhicules hors d'usage avec récupération de métaux ferreux et de métaux non ferreux sur le territoire de la commune d'Ustaritz.

Il a été délivré le récépissé n° 88/IC/035 à l'EUURL AUTO-CASSE du LABOURD, autorisant la poursuite des activités de l'établissement par M. CONVERT.

Par arrêté préfectoral complémentaire N°06/IC/251 du 5 juillet 2006, portant agrément des exploitants des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage pris par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques au bénéfice de la société AUTO CASSE DU LABOURD, il a été délivré à l'exploitant l'agrément N° PR 6400010 D.

Centre Hélioparc  
2, avenue du Président Angot  
64053 PAU  
Tél. : 05 59 14 30 40 – Fax 05 59 14 30 41  
<http://www.aquitaine.drire.gouv.fr>



FRANCE  
200405955

Une demande de changement d'exploitant a été déposée par M. TEIXEIRA, cogérant de la SARL AUTO-CASSE du LABOURD, conformément à l'article R 515-37 du titre I du livre V du Code de l'Environnement.

Une attestation de conformité des établissements d'Ustaritz aux dispositions de leur arrêté préfectoral d'autorisation et aux exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 15 mars 2005 a été délivrée par SGS - ICS le 29/04/2010.

### **3- Conclusions de l'Inspection des Installations Classées**

Conformément à l'article R 515-37 du titre I du livre V du Code de l'Environnement, le changement d'exploitant est délivré dans les formes prévues par l'article R 512-31, c'est à dire par arrêté préfectoral complémentaire.

Nous proposons à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, de réserver une suite favorable à cette demande de changement d'exploitant, sous réserve du respect des prescriptions contenues dans le projet d'arrêté complémentaire, ci-annexé.

**L'Inspecteur des Installations Classées**



**Patricio ANDREU**